



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20240702-2024070208-DE

11 enregistrement ACTES

## Conseil Municipal Délibération numéro 2024070208

**Date de la  
convocation**  
28/06/2024

**Date  
d'affichage**  
28/06/2024

**Nombres de  
membre**  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT, François DAUBIN, Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT.

**Absentes donnant pouvoir :** Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Ilona BERNY-VILFROY à François DAUBIN.

**Absents :** Jonathan RÉMÉNÉ, Sophie THIRET épouse ALLION.

### Bail emphytéotique Valloire habitat logements 2 et 3 Le Placis

**Délibération**  
**2024070208**

La collectivité est liée à Valloire Habitat par un Bail emphytéotique du 04.03.1997 au 09.03.2052 pour les logements à caractère social situés 2 et 3 Le Placis.

Pour 13  
Contre 0  
Abstention 0

Le bailleur envisage des travaux de rénovation énergétique sur ces logements à hauteur de 77 074 €.

A ce titre, il a conclu un emprunt et nous sollicite pour :

1/ Prolonger le bail emphytéotique jusqu'au 31.12.2057,

2/ Garantir l'emprunt souscrit à hauteur de 50 % (l'autre moitié est sollicitée auprès du Département)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Donne une suite favorable aux demandes de Valloire Habitat.**

**Le Maire,**  
**Florence BONDUEL.**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Sylvie VUILLET, Adjointe au Maire.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>